



Frédérique ROLET
Co-Secrétaire Générale

Valérie Heraut
Responsable catégorie CPE

à

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 15 décembre 2015

OBJET : CPE

Madame La Ministre,

Le collectif national des CPE du SNES-FSU s'est réuni à Paris les 2 et 3 décembre 2015. Les CPE du SNES-FSU rappellent leur attachement à un système éducatif qui combat les inégalités, met en avant les valeurs républicaines et la formation du citoyen. Les événements récents ont montré l'importance d'une approche globale que permet la complémentarité entre CPE et professeurs dans le suivi individuel et collectif des élèves. De même, il est nécessaire de renforcer dans la durée la confiance, le lien avec les familles, autre marqueur de l'action des CPE.

Nous souhaitons vous interpeller sur des problématiques majeures rencontrées par notre catégorie dans la mise en œuvre de ses missions.

Des personnels d'éducation en nombre insuffisant dans les établissements scolaires

Alors que la circulaire de missions vient d'être actualisée avec une ambition éducative et pédagogique réaffirmée pour les EPLE et le suivi des élèves, le budget 2016 ne prévoit aucune création de postes de CPE. Les recrutements aux concours externes (340) suffiront juste à compenser les sorties du corps. Des besoins existent pourtant. La mise en œuvre des missions dévolues aux CPE ne peut se concevoir sans prendre en compte l'effectif d'élèves à suivre ainsi que les spécificités des établissements (présence ou non d'internat, qualité du climat scolaire, contexte social, implantation géographique...).

Le constat est sans appel : des collèges restent encore sans poste de CPE, d'autres accueillent plusieurs centaines d'élèves et ne disposent que d'un seul poste. Les lycées, qui voient leur effectif augmenter, hébergent souvent des internes et sont confrontés à des problématiques de vie scolaire aiguës (absentéisme, décrochage, violence, anomie scolaire...) notamment dans les voies professionnelles qui nécessitent une présence des CPE renforcée. Les sections post-bac, non comptées dans nos effectifs, accueillent de plus en plus d'étudiants ayant besoin d'un accompagnement spécifique. Des établissements ont un taux d'encadrement d'un CPE pour plus de 800 élèves, et parfois avec internat !

L'interruption pour la rentrée 2016 de l'effort entamé depuis 2012 en matière de recrutements et de créations de postes nous heurte profondément. Les besoins sont criants : l'analyse menée par le SNES-FSU montre que ce sont à minima 740 postes qu'il faudrait immédiatement créer, première étape d'une programmation pluriannuelle de recrutements. Nous vous rappelons également que le

vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et que le recours aux contractuels est sans cesse renouvelé. Nous rappelons notre demande d'une mise en place d'une liste complémentaire pour tous les concours.

La reconnaissance de la catégorie

Si nous nous félicitons du rapprochement partiel de notre catégorie avec celle des professeurs avec l'alignement du ratio des promotions à la hors classe et récemment de l'indemnité forfaitaire sur la part fixe de l'ISOE, nous ne pouvons nous en satisfaire. Cette reconnaissance doit s'incarner dans un parcours de carrière plus valorisant notamment par l'accès à une agrégation d'éducation. Cette agrégation permettrait à la fois d'offrir une perspective de carrière, de reconnaître au métier un haut niveau d'expertise avec un corpus universitaire qui ne cesse de s'enrichir dans les ESPE comme dans les universités mais aussi d'alimenter la formation initiale et continue. Elle ouvrirait la voie à la nécessaire création d'un corps d'inspection spécifique d'éducation, issue de la catégorie.

L'application de la circulaire de missions


Des conflits de plus en plus fréquents illustrent un certain nombre de dérives sur l'application de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail des CPE décrétés en 2002. C'est pourquoi le SNES a fortement souhaité une clarification sur les obligations de service des CPE et a obtenu que le texte l'aborde dans la quatrième partie. Pour autant, et c'est un paradoxe, des détournements demeurent.

Nous demandons solennellement une intervention en direction des corps d'inspection et des chefs d'établissements afin que le temps de travail des CPE se traduise tel qu'écrit dans la circulaire en cycle hebdomadaire de travail de 35 heures inscrites à leur emploi du temps sur 39 semaines. Trop d'interprétations erronées fleurissent encore avec par exemple des annualisations en dehors du cycle hebdomadaire, le refus de rattrapage des dépassements, des services de vacances fractionnés sur plusieurs semaines.

Nous sommes certains que vous saurez lever ces malentendus et faire respecter les obligations de service des CPE. Une charge de travail grandissante, des effectifs d'élèves en hausse constante, génèrent une dégradation des conditions de travail qui porte atteinte à la santé des collègues. Nous rappelons que, depuis une décennie, de nombreuses études montrent que les CPE sont une catégorie particulièrement exposée aux risques psycho-sociaux.

Nous demandons la reprise des discussions sur ces trois points afin de ne pas laisser ainsi inachevé le chantier métier. Convaincus de notre conviction commune de la nécessité d'une école moins inégalitaire, nous vous adressons, Madame La Ministre, l'expression de notre dévouement au service de l'Éducation Nationale.

Frédérique ROLET



Valérie HERAUT

